

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 30 JUIN 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le mercredi 30 juin à 18 h 00, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur CHEMIN, à la salle de la Dame Blanche à Pavilly.

Etaients présents : 20 (23 voix)

- Commune ANCRETIEVILLE St VICTOR :	M. LUCAS Didier
- Commune AUZOUVILLE L'ESNEVAL :	M. DESCHAMPS Daniel (Suppléant)
- Commune BLACQUEVILLE :	Mme LEFEBVRE Christine
- Commune de BOUVILLE : LINDENMAN)	M. GRANDSIRE Dominique (Pouvoir Mme)
- Commune de BUTOT :	M. SANSON Jean-Paul
- Commune de CIDEVILLE :	M. VOGEL Dominique (Suppléant)
- Commune de HUGLEVILLE EN CAUX :	M. TOULLIC Arnaud
- Commune de SAUSSAY :	M. LEFEVRE Christophe
- Commune de LIMESY :	M. SENECHAL Bernard
- Commune de PAVILLY :	M. TIERCE François
- Commune de Ste AUSTREBERTHE :	M. SAVOYE David
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme BOULARD Véronique
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme BALZAC Nadège
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme CRESSON Séverine
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. CHEMIN Jean-François
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. GRESSENT Daniel
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. OCTAU Nicolas
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LESELLIER Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LOISEL Yves
- CC PLATEAU CAUX DOUDEVILLE :	M. VANDENBULCKE Xavier (pouvoir à M. SANSON)
- CC PLATEAU CAUX DOUDEVILLE :	M. DUMOULIN David
- CC YVETOT NORMANDIE :	M. GARAND Sylvain
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. HIS Valère (Pouvoir M. CHEMIN)

Etaients absents ou excusés : 15

- Commune de BARENTIN :	Mme BOULENGER Elisabeth
- Commune d'ECTOT L'AUBER :	M. LEVREUX Dominique
- Commune d'EMANVILLE :	M. LEPREVOST Stéphane
- Commune de GOUPILLIERES :	M. GUILBERT Alain
- Commune de MOTTEVILLE :	M. FOULON Nicolas
- Commune de St MARTIN AUX ARBRES :	Mme DECLERCQ Karine
- Commune de VILLERS ECALLES :	M. PREVOST Francis
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. BOUILLON Christophe
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. BULARD Sylvain
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme LEBOUETTE Maryse
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. TOCQUEVILLE Raynald
- CC TERROIR DE CAUX :	M. BEAUCAMP Matthieu
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme AVENEL Clémence
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. BREUGNOT Jean Pierre
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. SORET Yves

Invité : 1

- ASIVA	M. BOULENGER Daniel
---------	---------------------

1. Approbation des procès-verbaux des comités syndicaux du 8 avril 2021 et du 13 avril 2021 – Délibération

Monsieur le Président propose au comité syndical d'approuver les procès-verbaux des deux réunions précédentes. Ces derniers n'ont fait l'objet d'aucune remarque.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité les comptes rendus de ces comités syndicaux.

2. Réduction du nombre de Vice-Présidents - Délibération

Monsieur le Préfet a accepté la démission de Monsieur Gras Nicolas, de son poste de Maire d'Auzouville l'Esneval, et de conseiller municipal par courrier en date du 17/5/2021 reçu le 19/5/2021 en Mairie (date effective de la démission). M. Gras a été désigné par la Communauté de communes Plateau de Caux Doudeville Yerville pour la représenter au sein du comité syndical et il a été désigné comme Vice-Président du bureau du SMBVAS.

Donc, à compter du 19 mai 2021, le SMBVAS n'a plus de 4^{ème} Vice-Président en exercice. Or, nos statuts prévoient que le bureau comprenne 4 Vice-Présidents.

De nouvelles élections vont avoir lieu en début d'année 2022, du fait de la fusion avec le SIRAS. Aussi, en accord avec la Préfecture, il est proposé au comité syndical de ne pas refaire d'élections intermédiaires pour le remplacement de M. Gras. Le Président propose donc au comité syndical de réduire le nombre de Vice-Présidents à 3.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité cette proposition.

Débat :

M. DESCHAMPS demande si cela ne peut pas être M. Deve qui remplace M. Gras.

M. CHEMIN indique que M. Gras siégeait en tant que représentant de l'intercommunalité. Il faudrait donc que ce soit l'intercommunalité qui redésigne un délégué et choisisse M. Deve. C'est pour éviter à l'intercommunalité d'avoir à refaire deux désignations consécutives à quelques mois d'intervalle qu'il est proposé de ne pas renouveler ce poste de Vice-Président.

3. Procuration pour les signatures pour La Poste – Délibération

La Poste sollicite auprès de nos services une délibération pour que Monsieur le Président puisse signer les lettres recommandées avec accusé de réception et qu'il puisse donner pouvoir à certains agents pour signer en son absence.

Le Président propose donc au comité syndical de l'autoriser à effectuer ces démarches.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité cette proposition.

4. Convention avec l'ASYBA pour la mise à disposition de moyens humains et matériels – Délibération

Suite à la création de l'ASYBA (Association Régionale des Syndicats de Bassin Versant et Structures Assimilées) intervenue le 5 avril 2012, le SMBVAS met à disposition sa secrétaire pour une durée de 8 hebdomadaires.

Le SMBVAS porte ainsi des dépenses de personnel mais également des frais de fonctionnement (timbres, photocopies, etc.) pour le compte de l'ASYBA pour lesquelles une convention prévoit le remboursement.

Il est proposé au comité syndical de poursuivre cette collaboration à l'identique à compter du 1^{er} juillet 2021.

Le Président propose au comité syndical de l'autoriser à :

- Reconduire et signer la convention de mise à disposition avec l'ASYBA,
- Inscire les dépenses et recettes correspondantes au budget.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité cette proposition.

5. Recrutement d'un(e) vacataire – Animation d'actions de communication extraterritoriale – Juillet à décembre 2021 – Délibération

L'ASYBA a prévu dans son programme d'animation du 2^{ème} semestre 2021 une action de communication extraterritoriale. Cette action devait être portée par la secrétaire du SMBVAS pour le compte de l'ASYBA. Cependant, cette action dépassant le cadre de compétence de la secrétaire, nous avons prévu de nous appuyer sur une personne qualifiée en communication et en capacité de proposer une animation plus poussée. Il convient donc de recruter une personne en vacation pour la réalisation de cette mission.

Cette mission aura une durée de 4 mois à compter du 15 juillet 2021 avec possibilité d'extension de 2 mois supplémentaires au besoin.

La mission comptera un minimum de 364 heures rémunérées pour un montant de 14,19€ brut/heure.

La personne qui réalisera cette mission sera accueillie dans les locaux du SMBVAS.

Tous les frais liés à l'emploi du vacataire feront l'objet d'un remboursement par l'ASYBA. Une convention sera signée à cet effet.

Le Président propose au comité syndical de l'autoriser à :

- Recruter un(e) vacataire pour une mission de 4 mois avec possibilité de 2 mois supplémentaires le cas échéant,
- Fixer la rémunération à 14,19€ brut/heure,
- Inscrire les dépenses et recettes au budget,
- Signer la convention de mise à disposition,
- Signer tous les documents et actes afférents.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité cette proposition.

Débat :

Mme LINDENMANN demande en quoi consiste les missions de cette personne.

Mme BOUZID indique qu'il s'agit de missions d'organisation, d'élaboration de documents de communication, de rédaction de comptes rendus, etc..

6. Service civique 2022 – Délibération

Pour l'année 2022, le SMBVAS souhaite poursuivre ses objectifs de sensibilisation au risque inondation et à la préservation des milieux aquatiques et de la qualité de l'eau. Monsieur le Président propose de recruter des volontaires en service civique pour mettre en œuvre cet objectif. La mission des volontaires consistera à participer à l'animation du Centre Eau Risque et Territoire, notamment via l'organisation d'animations et d'ateliers à destination des scolaires et du grand public. Il est proposé le recrutement d'un binôme de mars à août 2022, et d'un service civique de Septembre 2022 à Février 2023. La mission est prévue pour une durée de 6 à 8 mois. Le temps de travail hebdomadaire sera compris entre 24 et 28 heures. Le jeune volontaire bénéficiera d'une indemnité mensuelle prévue par les textes en vigueur (pour mémoire, son montant est actuellement de 513,31 euros bruts soit 472,97 euros nets) versée par l'agence du service civique, ainsi que d'une indemnité complémentaire correspondant à la prestation de subsistance dont le montant est également fixé par les textes en vigueur (montant actuel de 107,58 euros net par mois), versée par le syndicat.

Le tuteur au sein du SMBVAS sera Madame Louise VIEUSSENS, chargée de mission culture du risque.

Monsieur le Président propose au comité syndical de l'autoriser à :

- Recruter des volontaires,
- Signer la notification d'engagement de service civique avec les volontaires,
- Inscrire les crédits nécessaires au versement des indemnités complémentaires au BP 2022 et 2023.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité cette proposition.

GEMAPI

7. Contraction d'un emprunt court terme préfinancement de la TVA et long terme financement des travaux de l'opération 6.RAL.1 Saffimbec Tranche 1- Délibération

Suite à la délibération autorisant le lancement des travaux de créations des ouvrages MOT_04 et MP_08, le SMBVAS doit réaliser un emprunt de 140 000€. Par ailleurs, afin de ne pas faire supporter au SMBVAS le décalage de FCTVA, un emprunt à court termes de 132 000€ doit être réalisé.

2 organismes bancaires ont été consultés et ont fait une proposition dont voici les éléments essentiels.

Objet des investissements : Création des ouvrages MOT 04 et MP 08

Monsieur le Président présente les deux offres reçues : (attention d'ici le comité syndical les deux banques auront fait des propositions actualisées pour tenir compte de l'évolution des taux d'intérêts depuis la consultation)

Tableau comparatif emprunt Travaux 140 000 € 15 ans

	Caisse d'Epargne	Crédit Agricole
Taux fixe	0.97%	0.88%
Trimestrielle	2 510.02 €	2 493.28 €
Echéance	constante	constante
Frais de dossier	150 €	100 €

	Possible en 4 fois max et jusqu'à 4 mois après la signature du contrat de prêt	En 1 fois dans les 6 mois suivants l'acceptation
Modalités de versement des fonds		

Tableau comparatif emprunt 132 000 € FCTVA

	Caisse Epargne	Crédit Agricole
Taux fixe	0.37%	0.38%
Trimestrielle	122.10 €	125.40 €
Frais de dossier	150 €	100 €
Modalités de versement des fonds	Possible en 4 fois max et jusqu'à 4 mois après la signature du contrat de prêt	En 1 fois dans les 6 mois suivants l'acceptation
Remboursement par anticipation	A chaque date d'échéance sans frais	Possible sans frais

PLAN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Mode de financement proposé :

Emprunt moyen long terme : 140 000 €

Préfinancement du FCTVA : 132 000€

- à contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine les financements nécessaires correspondant au plan de financement sus décrit, soit :

Financement « moyen / long terme » d'un montant de 140 000 € dont les modalités selon les modalités ci-dessous :

Montant de l'emprunt **140 000 €**
Taux actuel : **0.88 %**
Durée : **15 ans**
Modalités de remboursement : **trimestriel**
Type d'échéance : **échéances constantes**
Frais de dossier : **100€**

- A recourir à un financement Court Terme pour le préfinancement du FCTVA :

Montant : **132 000€**
Taux : **0.38%**
Durée : **2 années**
Périodicité des intérêts : **trimestriel**
Avec paiement du capital in fine.
Frais de dossier : **100€**

- **Prendre l'engagement** au nom du syndicat :

- d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts des emprunts ainsi contractés.
- de rembourser les emprunts à court terme dès récupération du FCTVA ou au plus tard à la date d'échéance prévue initialement aux contrats.

- **De Conférer** en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Président pour la réalisation de ces concours, la signature des contrats à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité cette proposition.

Débat :

M. GARAND indique qu'en choisissant le Crédit Agricole, le SMBVAS va prélever en une fois alors qu'avec la Caisse d'Epargne ce sera en 4 fois.

M. CHEMIN propose de négocier cela avec le Crédit Agricole.

Mme CRESSON demande s'il est prévu des pénalités en cas de remboursement anticipé.

M. CHEMIN répond que ce n'est pas le cas.

8. Marché d'entretiens des ouvrages et espaces verts du CERT – Choix de l'entreprise – Délibération

En complément de la délibération prise lors du comité syndical du 3 décembre 2020 pour le lancement d'une consultation pour le marché d'entretien des ouvrages, la CAO qui s'est tenue le 23 juin 2021 propose de retenir l'offre de l'entreprise Leclerq Espaces Verts. (Leclerq Espaces Verts et Créavert étaient candidats.)

Le marché à bon de commande s'élève à un montant minimal annuel de 45 600 € TTC (pour une année complète).

Le Président propose au comité syndical de l'autoriser à :

- Passer les marchés correspondants ;
- Demander le maximum de subventions ;
- Signer tous les documents afférents à cette opération.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité cette proposition.

Débat :

M. LUCAS demande si on peut pâturer plus les ouvrages.

Mme BOUZID indique qu'on est presque à l'optimum.

9. Investigation et travaux de réparation ouvrage BLV_01 - Délibération

Suite à l'apparition d'un effondrement au droit de l'ouvrage de fuite de BLV_01 situé à Blacqueville, il convient de réaliser des investigations en urgence afin d'identifier les mesures nécessaires pour protéger le barrage.

Ces investigations sont estimées de 3000 à 4000 €.

Des travaux urgents seront peut-être également à entreprendre.

Le Président propose au comité syndical de l'autoriser à :

- Inscrire les dépenses au budget,
- Mettre en concurrence des prestataires, le cas échéant, au travers de devis,
- Choisir les offres techniquement et économiquement les plus avantageuses,
- Signer tous les documents afférents à cette opération,
- Demander le maximum de subvention.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité cette proposition.

10. Aide juridique – Délibération

Plusieurs affaires peuvent potentiellement nécessiter de faire appel à l'aide juridique de notre assurance voire prendre l'attache d'un(e) avocat(e) :

- Deux ouvrages présentent des effondrements anormaux au niveau de l'ouvrage de fuite : BV-VE 01 ainsi que BLV_01. Ces effondrements pourraient être dus à des malfaçons. Des investigations ont été menées ou sont prévues avant d'entrer en négociation avec les entreprises en charge de leur construction.
- Sur l'ouvrage CM05 réalisé pour le compte de la commune de Croix-Mare, un agriculteur nous met en demeure de paiement de dommages et intérêts pour des préjudices supposés dont il a fait l'objet pendant les travaux.

Monsieur le Président propose au comité syndical, de l'autoriser à consulter notre assurance et, le cas échéant, à prendre l'attache d'un(e) avocat(e) pour lancer une procédure de contentieux envers les personnes concernées par ces affaires.

Le Président propose au comité syndical de l'autoriser à :

- Inscrire les dépenses au budget,
- Signer tous les documents afférents.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité cette proposition.

Débat :

Plusieurs membres du comité syndical indiquent que l'attitude de l'agriculteur sur l'ouvrage de Croix-Mare est inadmissible.

M. LESELLIER demande si un élu agriculteur était présent lors des discussions.

M. CHEMIN indique qu'il était accompagné de M. HIS.

11. 6.RAL.4 Maîtrise d'œuvre travaux connexes à l'A150 - Rupture marché DCIE – Délibération

Le SMBVAS a lancé une opération de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation des ouvrages connexes à l'A150. Cette opération est confiée au bureau d'études DCIE.

- 3 ouvrages sont en cours de réalisation (AE-01, CM-05 et MP07-14) ;
- 3 autres ouvrages sont en phase PRO (MP-15, BO-03, MO-01).

Une fois la phase PRO achevée, le SMBVAS est censé envoyer un ordre de service pour la phase ACT-2 qui est en tranche ferme (montant 2 650 € HT) puis pour le démarrage de la phase 1 VISA/DET/AOR, tranche conditionnelle n°8 (montant de 9 425 € HT).

Or, nous avons rencontré les plus grandes difficultés pour obtenir un travail de qualité du bureau d'études DCIE, aussi bien en phase PRO qu'en suivi de chantier : erreurs techniques, retards importants sur les rendus, manque de suivi de l'entreprise, etc. Malgré plusieurs mises au point et demandes argumentées du SMBVAS, le bureau d'études DCIE n'a pas été en mesure de rectifier le tir afin de donner satisfaction.

Face à ces difficultés, Monsieur le Président vous propose de ne pas poursuivre la collaboration avec DCIE pour les missions restant à faire en tranche ferme et de ne pas lancer les tranches optionnelles restantes.

Nous vous proposons de mettre fin à la prestation du bureau d'études une fois les derniers documents de phase PRO et l'ensemble des rendus contractuels restitués en bonne et due forme au SMBVAS.

Le Président propose au comité syndical de l'autoriser à engager les démarches de rupture de contrat et signer tous les documents afférents.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité cette proposition.

Débat :

Mme CRESSON demande quel est le risque de casser une tranche ferme

Mme BOUZID indique que le SMBVAS possède des preuves tangibles de manquements de l'entreprise et qu'en cas de contentieux juridique ils pèseront lourd dans la balance.

M. DESCHAMPS précise que sur l'ouvrage AE_01, il a été nécessaire pour la commune de modifier certaines entrées charretières car les habitants les trouvaient dangereuses pour le passage des véhicules du fait de l'approfondissement du fossé.

12. Avis sur le PGRI (Plan de Gestion du Risque Inondation) 2022-2027 – Délibération

Le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) est un document de planification stratégique pour la gestion des inondations sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie, initié par une directive européenne, dite « Directive Inondation » dont les objectifs ont été repris dans la législation française en 2010. Il décline la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation approuvée en 2014.

Il est élaboré par le Préfet Coordonnateur de Bassin et avec les parties intéressées dont les collectivités territoriales.

Un premier PGRI pour la période 2016-2021 a été approuvé en 2015. Le projet soumis à la consultation constitue la mise à jour de ce document pour la période 2022-2027.

Les 4 objectifs du projet de PGRI mis à jour sont les suivants :

- 1 – Aménager les territoires de manière résiliente pour réduire leur vulnérabilité
- 2 – Agir sur l'aléa pour augmenter la sécurité des personnes et réduire le coût des dommages
- 3 – Améliorer la prévision des phénomènes hydro-météorologiques et se préparer à gérer la crise
- 4 – Mobiliser tous les acteurs au service de la connaissance et de la culture du risque

Sa mise à jour permet :

- de renforcer la connaissance des aléas d'inondations et leurs conséquences
- d'améliorer la prise en compte de l'aléa ruissellement et la gestion des eaux pluviales notamment dans les politiques d'aménagement du territoire
- de faire un aménagement du territoire plus résilient face aux inondations
- de renforcer dans les stratégies de réduction de l'aléa, la prise en compte du fonctionnement naturel des cours d'eau et des milieux
- de renforcer la qualité et l'usage des outils de surveillance et de prévision des phénomènes hydro-météorologiques
- de mieux encadrer la préparation à la gestion de crise
- de consolider les retours d'expérience après une inondation pour mieux identifier les pistes d'amélioration.

Le document est en consultation des parties prenantes jusqu'au 30 juin 2021 et consultation du public jusqu'au 1^{er} septembre 2021.

La présente consultation ouvre l'expression à chaque habitant du bassin pour mesurer sa perception du risque d'inondation et souligner les points qu'il souhaiterait améliorer dans la gestion des inondations sur le bassin Seine-Normandie.

Le SMBVAS fait partie du TRI Rouen Louviers Austreberthe. Il a également été porteur de deux PAPI dont le deuxième s'achève tout juste. Lors du premier cycle de PGRI, le SMBVAS a pu noter la montée en puissance des actions issues de ce PGRI et notamment celles qui portent sur la vulnérabilité et la gestion de crise.

De plus, le SMBVAS salue le fait que l'existence du TRI, regroupant 4 porteurs différents, ait permis la création de nouvelles dynamiques de travail et de partages d'expériences. Il a permis également de porter ensemble des démarches et études bénéfiques à tous.

Monsieur le Président propose au comité syndical de transmettre l'avis suivant :

Le SMBVAS approuve la démarche de PGRI et le document soumis à consultation. Il s'agit d'un document très complet et bien construit

Il alerte sur le fait que la démarche doit être consolidée sur les territoires à risque d'inondation importants.

Il émet un **avis favorable** sur le document mais tient à **porter à la connaissance** des autorités compétentes la prise en compte des remarques suivantes :

- La mise en œuvre des PGRI et de ses ambitions doit être accompagnée de la pérennisation des postes d'animateurs et leur accompagnement financier y compris hors PAPI. La taxe GEMAPI ne suffit pas pour cela.
- La réussite des actions dépend de l'accompagnement technique et financier de l'Etat qui doit être fortement engagé auprès des territoires,
- Lors de la consultation, la mise à disposition d'un résumé non technique du document aurait permis une meilleure appropriation pour les élus.

L'analyse détaillée du PGRI n'a pu être menée dans le temps imparti pour la consultation des parties prenantes. C'est pourquoi il s'agit ici d'un avis global sur le document. Une note détaillée de remarques sera transmise avant la fin de la consultation du public.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité cette proposition.

13. 6.RAL.1 – Travaux hydrauliques – Opération Saffimbec T1 – Délibération pour la signature de Servitudes d'Utilité Publique (SUP) – Délibération

Dans le cadre de l'opération Saffimbec Tranche 1 pour la construction des deux ouvrages structurants MP_08 et MOT_04, il est nécessaire de formaliser des servitudes d'utilité publique avec les propriétaires et exploitants limitrophes de nos propriétés.

Les servitudes prévues sont payées une fois pour toutes, et sont les suivantes :

- Commune de MESNIL PANNEVILLE
 - Servitudes TESSON – EARL QUEVILLY TESSON. Indemnité pour 713 euros. Frais d'acte évalués à la somme de 1 050 euros.
 - Servitudes JOUIS et LEFEBVRE – FONTAINE. Indemnité pour 6 502 euros. Frais d'acte évalués à la somme de 1 465 euros.
- Commune de MOTTEVILLE
 - Servitude GILLES – SCEA DIALONDE. Indemnité pour 20 372 euros. Frais d'acte évalués à la somme de 2 215 euros.
 - Servitudes Consorts LEPLEY – EARL MONTIER. Indemnité pour 50 euros. Frais d'acte évalués à 1 025 euros.

Le Président propose au comité syndical de l'autoriser à :

- Inscrire les dépenses au budget,
- Signer tous les documents afférents.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité cette proposition.

HORS-GEMAPI

14. Avis du SMBVAS sur le projet de SDAGE (Schéma directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) 2022-2027 – Délibération

Le comité de bassin, qui rassemble des représentants des usagers, des associations, des collectivités et de l'État, a élaboré un projet de SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) pour la période 2022-2027, accompagné d'un projet de programme de mesures. Le SDAGE planifie la politique de l'eau sur une période de 6 ans, dans l'objectif d'améliorer la gestion de l'eau sur le bassin, tandis que le programme de mesures identifie les actions à mettre en œuvre localement par les acteurs de l'eau pour atteindre les objectifs fixés par le SDAGE.

Le SMBVAS souhaite saluer le fait que ce document constitue un important travail et porte une grande ambition pour l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau pour l'année 2027.

Le SMBVAS partage l'ambition d'atteinte de 52% de bon état des masses d'eau superficielles et de stabilité sur les eaux souterraines en 2027.

Il salue l'important focus mis sur les solutions fondées sur la nature, le dérèglement climatique.

Le bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec est un Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI) et comprend le captage Grenelle de Limésy mais également de l'Austreberthe, rivière très dégradée.

Depuis 15 ans, le SMBVAS met en place des aménagements d'hydraulique douce de type haies, fascines, noues, bandes enherbées et mares. Depuis 2011, cette démarche s'est accélérée avec la mise en œuvre des Plans d'Aménagement d'Hydraulique Douce, études qui élaborent des propositions de maintien et de création d'aménagements d'hydraulique douce à l'échelle communale mais avec une dimension de chemin de l'eau.

Au total, ce sont la moitié des 31 communes du SMBVAS qui ont bénéficié de ces études. Elles constituent donc des secteurs privilégiés sur lesquels sont implantés ces aménagements. Cependant, le reste du territoire est également concerné par la nécessité d'aménagement : couvert de zones de fragilité du karst qui constituent un lien direct vers la ressource en eau souterraine et générant des ruissellements dévastateurs qui entraînent le colmatage des cours d'eau, le territoire de l'Austreberthe est un territoire hautement sensible.

Cependant, la politique de l'AESN sur nos territoires n'est pas en cohérence avec les objectifs édictés dans le SDAGE.

Aussi, le SMBVAS émet les regrets suivants :

- Le document très complet est peu opérationnel sur la forme et tellement complexes que les élus ne peuvent s'y retrouver.
- Le programme est ambitieux sur les objectifs mais avec des transferts de moyens insuffisants donnés aux structures pour atteindre ces objectifs,
- Les priorités d'action sont fléchées uniquement vers les BAC pour toutes les actions « de lutte contre l'érosion et le ruissellement ». Cela concerne notamment l'animation sur le volet hydraulique douce qui n'est pas finançable hors BAC alors que l'Austreberthe connaît des déclassements de qualité dus à des transferts de polluants liés au ruissellement sur terrain agricole
- Le financement de l'animation a été revu à la baisse pour des questions de restrictions budgétaires sans prendre en compte les conséquences dramatiques sur les dynamiques d'actions existantes
- Les difficultés de plus en plus importantes à obtenir un financement de l'AESN pour atteindre les objectifs indiqués dans le SDAGE

Par ailleurs, le SMBVAS demande la mise en place d'un guichet unique entre financeurs sur les politiques « Eau, Climat » pour une synergie et une meilleure utilisation des deniers publics afin d'atteindre les objectifs du SDAGE.

Le Président propose au comité syndical **d'émettre un avis défavorable** au vu des éléments qui précèdent et demande à ce que ces questions de moyens soient revues de toute urgence dans le cadre de la révision à mi-parcours du 11^{ème} programme de l'AESN.

L'analyse détaillée du SDAGE n'a pu être menée dans le temps imparti pour la consultation des parties prenantes. C'est pourquoi il s'agit ici d'un avis global sur le document. Une note détaillée de remarques sera transmise avant la fin de la consultation du public.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité cette proposition.

15. Journée solidarité Ferrero - remboursement du matériel – Délibération

Le SMBVAS a été sollicité par l'entreprise FERRERO pour participer à leur journée solidaire le 1^{er} juillet 2021. Il s'agit d'une journée au cours de laquelle les salariés sont invités à participer à une action d'intérêt général pour une association ou une collectivité sur leur temps de travail.

Nous avons proposé 2 chantiers :

- Chantier rivière : autour du ruisseau qui passe sur le CERT et chez Ferrero. Nettoyage et réalisation de dispositifs pour faciliter les écoulements (banquettes),
- Chantier biodiversité : sur le site Ferrero et Badin (avec l'aimable autorisation de la commune de Barentin) réalisation d'hôtels à insectes et suppression d'espèces exotiques envahissantes.

Dans ce cadre, le SMBVAS doit acheter du matériel pour assurer l'animation et rémunérer un intervenant (CARDERE). L'achat du matériel fait par le SMBVAS et par l'intervenant (CARDERE) sera remboursé par l'agence ASSEMBLE qui organise l'évènement pour FERRERO avec qui il est convenu, par ailleurs, que le SMBVAS conservait le matériel acheté. Monsieur le Président propose au comité syndical de l'autoriser à inscrire les dépenses et recettes au budget.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité cette proposition.

GENERAL

16. Décision Modificative n°1 au Budget Primitif 2021- Délibération

L'instruction budgétaire et comptable M14 permet des modifications en cours d'exercice budgétaire pour utiliser au mieux les crédits prévus pour les actions. M. Le Président propose au comité syndical d'approuver les transferts suivants :

1/ Opérations d'ordre

Les différentes études menées par le SMBVAS et qui ont été suivies de travaux doivent passer d'un compte 20XX à un compte 23XX afin que la TVA sur ces études puisse être récupérée. Ce sont des opérations d'ordre.

Le Président propose au comité syndical à autoriser le transfert d'un montant de 197 188.95€ décomposés comme suit :

2031 – Frais d'études	- 196 975.95 €
2033 - Frais d'insertion	- 213.00 €
2315 – Installation, matériel	+ 147 722.95 €
2188 – Autres immo corporelles	+ 49 466.00€

2/ Emprunt et autres dépenses

Il vient d'être délibéré le recours à 2 emprunts pour les travaux de création d'ouvrages. Un pour les travaux à hauteur de 140 000€, l'autre afin de préfinancer la TVA pour 132 000€ soit un total de 272 000 €. Or, au budget le compte pour enregistrer les emprunts (1641) n'a été ouvert qu'à hauteur de 189 173 € il faut donc le compléter pour 82 826,67 €.

Le Président propose au comité syndical à autoriser le transfert d'un montant de 82826.67€ euros comme suit :

1641R – emprunt en euros	+ 82 826.67€
2315 D –travaux en cours	+ 80 774.67€
2183D Matériel Informatique	+ 1 500.00€
2051D Pack Office	+ 552.00€

3/ Recettes-Dépenses fonctionnement

Un ajustement est à prévoir en fonctionnement, notamment au chapitre 011 pour les dépenses et aux chapitres 013, 70 et 74 pour les recettes (cf. tableau récapitulatif ci-dessous)

4/ Mare Couturier

Les travaux réalisés pour la mare de Mr Couturier, ont été fait sous mandat (opération blanche pour le syndicat). Par conséquent, il est nécessaire de réaliser une opération d'ordre non budgétaire et de payer l'entreprise au compte 4581 et d'encaisser les recettes au 4582 (les deux comptes doivent s'équilibrer).

(cf. tableau récapitulatif ci-dessous)

Par conséquent il est demandé aux membres du comité syndical d'approuver les décisions modificatives citées dans les paragraphes ci-dessus et récapitulées dans les tableaux suivants :

N° de compte	Intitulé	+	-
2031	Frais d'études		196 975.95€
2033	Frais d'insertion		213.00€
2315	Installation, matériel, ...	147 722.95€	
2188	Autres immo corporelles	49 466.00€	
	Total Opérations d'ordre	197 188.95€	197 188.95€
1641 R	Emprunt en euros	82 826.67€	
2315 D	Travaux en cours	80 774.67€	
2183 D	Matériel informatique	1 500 €	
2051 D	Pack Office	552 €	
	Total DM Investissement	0€	0€
617-001 D	Etudes et recherches (<i>Diagnostic de vulnérabilité</i>)	11 054€	
60632 D	Petit équipement	930€	
60636 D	Vêtement	300€	
6068 D	Achats non stockés de matière et fournitures (AAP)	7 726€	
60622 D	Carburant		500€
6184 D	Versement à des organismes de formation		1 000€
6064 D	Fournitures administratives		500€
6065 D	Livres disques		500€
61551 D	Entretien véhicule		1 585€
611 D	Contrats de prestation de service	4 275€	
61521 D	Entretien et réparation de terrains	6 300€	
615232 D	Entretien réparation réseaux	500€	
6156 D	Maintenance	153€	
6161 D	Assurances	100€	
6288 D	Autres services extérieurs	6 246€	
63512 D	Taxe foncière	464€	
6419 R	Rbst sur rémunération du personnel	201€	
6459 R	Rbst sur charges de séc soc	2 829€	
70848 R	Mise à disposition de personnel	1 830€	
74748 R	Participation communale (Barentin Diagnostic de vulnérabilité)	9 203€	
7488 R	Subvention AESN	19 900€	
	Total DM Fonctionnement	4 085€	4 085€
4581 D	Travaux sous mandat (mare Couturier)	2 490€	
4582 R	Travaux sous mandat (mare Couturier)	2 490€	
	Total Opérations d'ordre non budgétaire	0€	0€

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité cette proposition.

17. Informations diverses

Fête de la nature

Journées des élus

Bilan ligne de trésorerie

Fusion SIRAS - SMBVAS

La séance est levée à 19h40